

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**1.1 Identification du produit****Nom du produit HappySheep® Klauenbad**

UFI: V3CA-U6P9-C00H-DGA8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Produit pour un usage professionnel uniquement.

Concentré liquide pour soins de sabots

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**

Fournisseur: Agro Weber AG

Chräbelstrasse 9

6410 Goldau, Schweiz

info@agrishop.ch

Tel.: +41 855 2080

Service chargé des renseignements :

Agro Weber AG

Tél. : +41 855 2080

info@agrishop.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Cas d'empoisonnement:

Centre suisse d'information toxicologique suisse, Zürich

Tel.: +41 (0) 44 251 51 51 ou Tel.: 145 (depuis la Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou de la préparation****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Acide L-(+)-lactique

acide octanoïque

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P280 Porter des vêtements de protection.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

Nom du produit HappySheep® Klauenbad

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.

P501 Rapporter le contenu/récipient au point de vente ou l'éliminer comme déchet spécial.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Composants dangereux:

CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2 Numéro index: 607-743-00-5 Reg.nr.: 01-2119474164-39	Acide L-(+)-lactique ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318, EUH071	15-30%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Numéro index: 607-750-00-3 Reg.nr.: 01-2119457026-42	acide citrique ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-5%
CAS: 124-07-2 EINECS: 204-677-5 Numéro index: 607-708-00-4	acide octanoïque ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3 Reg.nr.: 01-2119490234-40	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	1-5%

Classification selon la directive (EC) 648/2004

agents de surface anioniques	<5%
colorants	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

Nom du produit HappySheep® Klauenbad

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

(suite de la page 2)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter l'équipement de protection personnel.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications Ce produit n'est pas combustible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Porter un vêtement appropriés de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel). Ne pas utiliser de matériau combustible (scuire).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas mélanger avec des autres produits, particulièrement avec des alcalies fortes.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Indications concernant le stockage commun : TRGS 510 (DE)

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés

Classe de stockage : TRGS 510: LGK 8B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 101 mg/m³, 15 ppm

Valeur à long terme: 67 mg/m³, 10 ppm

SSc;

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

Nom du produit HappySheep® Klauenbad

(suite de la page 3)

CAS: 77-92-9 acide citrique

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 4 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ SSc;
--------------	--

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre: A-B-E-K

Protection des mains :

Gants protecteurs de produit chimiques (EN 374).



Gants de protection

Matériau des gants

Gants de protection de la catégorie III conformément à EN 374. Considérons les données des fabricants à la perméabilité et la rupture des moments ainsi que les conditions spéciales sur le travail (contraintes mécaniques, temps de contact)

Épaisseur: > 0,4 mm, Temps de percée: > 480 min, Matériau: nitrile, caoutchouc butyle

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection (EN 166)

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique	Liquide
Couleur :	vert
Odeur :	après surfactant
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair :	non applicable
Température d'inflammation :	non déterminé
Température de décomposition :	non déterminé

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

Nom du produit HappySheep® Klauenbad

(suite de la page 4)

pH (10 g/l) à 20 °C	2,6
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,05 g/cm3
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Non déterminé.
Modification d'état	
Température et domaine de cristallisation :	<-5 °C
Propriétés comburantes	aucun
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réaction très exothermique avec des alcalies.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

Nom du produit HappySheep® Klauenbad

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Pas des données pour la préparation présent.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 79-33-4 Acide L-(+)-lactique			
Oral	LD50	>3.500 mg/kg	(rat)
Dermique	LD50	7.900 mg/kg	(lapin)
CAS: 77-92-9 acide citrique			
Oral	LD50	3.000 mg/kg	(rat)
CAS: 124-07-2 acide octanoïque			
Oral	LD50	10.080 mg/kg	(rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg	(kan)
CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
Oral	LD50	5.660 mg/kg	(rat)
Dermique	LD50	2.700 mg/kg	(Lapin)
CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13			
Oral	LD50	1.350 mg/kg	(rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'évaluation toxicologique de la préparation a eu lieu conformément à des méthodes de calcul conformément à des GefStoffV/directive de préparation de l'UE

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

Nom du produit HappySheep® Klauenbad

(suite de la page 6)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Valeur DCO : 600 g O2/kg produit

Indications générales :

En cas de dispersion accidentelle du produit dans l'eau , des effets nuisibles sur les poissons et les organismes aquatiques sont possible (changement du pH).

Le produit contient des acides. Avant l'admission dans l'égout normalement une neutralisation est nécessaire.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

résidus:

Il n'y a pas de dispositions communes sur l'élimination des produits chimiques et des résidus dans la CE. Les résidus des produits chimiques sont en règle générale des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par des lois et des ordonnances appropriées des États membres de la CE ainsi que par les cantons en Suisse. Veuillez contacter les autorités compétentes (autorités ou entreprise d'élimination de déchets) pour plus d'informations sur l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets 02 05 00: Déchets provenant de l'industrie des produits laitiers

Emballages non nettoyés :

Des emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale , eux peuvent alors après nettoyage correspondant d'une revalorisation être conduits.

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN3265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide L-(+)-lactique, acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13)

IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (L-Lactic acid (2-hydroxy propionic acid), Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkylderivs.)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

8 (C3)

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11


Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

Nom du produit HappySheep® Klauenbad

(suite de la page 7)

Étiquette	8
IMDG, IATA	
	
Class	8
Label	8
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler :	80
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE L-(+)-LACTIQUE, ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, DÉRIVÉS SEC-ALKYL-4EN C10-13), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

Nom du produit HappySheep® Klauenbad

(suite de la page 8)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	1-5

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Le produit ne contient pas de substances de la liste SVHC.

VOCV (CH) 3,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit.

Texte intégral des R-phrases figurant dans les chapitres 2 et 3:

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Jugement d'experts
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique : Producteur

Données modifiées par rapport à la version précédente:

Veillez prendre note des modifications par rapport à la version précédente du Nr. 2 en sections suivantes: 4,7,8,11

Date de la version précédente: 13.10.2025

Numéro de la version précédente: 2

Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.10.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.10.2025

Nom du produit HappySheep® Klauenbad

(suite de la page 9)

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
. **Sources.** KC-655751u

CH/FR